



TEXTE ACTION

1) CONTEXTE

À l'international, l'élection de D. Trump, malgré sa volonté de destruction des services publics, ne peut qu'inquiéter, notamment lorsqu'on voit l'adhésion affichée en anglais du ministre Kasbarian à ces idées. Moins loin de nous, la Belgique a annoncé la suppression des statuts dans la fonction publique pour l'année prochaine. Il s'agit donc d'un mouvement de fond, coordonné par l'Union européenne.

La négation des résultats des élections de cet été et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'alliance des droites va dans ce sens. Il n'aura fallu que quelques jours à B. Retailleau pour affirmer publiquement sa contestation de l'état de droit.

Ce Projet de Loi de Finances veut ramener à 5 % le déficit public en 2025, puis à 3 % d'ici 2029, conformément aux objectifs du Pacte de Stabilité et de Croissance, coordonné par l'Union Européenne. Sous le coup d'une "procédure de déficit excessif", le gouvernement Barnier veut faire reposer les 40 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques.

Il faut rappeler que depuis 2017, les gouvernements ont réduit les recettes publiques de 76 milliards d'euros en baissant les impôts pour les entreprises et les ménages aisés. Ceci a contribué à creuser le déficit public et à dégrader les services publics, en exacerbant les inégalités sociales. Cette ligne néolibérale est maintenue, puisque le PLL n'instaure, par exemple qu'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises.

Dans la fonction publique, l'actualité est dominée par les scandaleuses annonces Kasbarian : le passage à trois jours de carence, accompagné de la rémunération à 90 % seulement des jours d'arrêt maladie suivants. Il faut ajouter la suppression de GIPA, qui pénaliserait principalement les personnels de second degré, et le gel de la valeur du point d'indice. Pour les retraités, la revalorisation des pensions pour tous au 1/1/25, puis une nouvelle en juillet pour les plus basses pensions, pénalisera de fait tous les retraités (avec un taux inférieur à celui de l'inflation). Et ces mesures sont loin de combler le manque à gagner des retraités depuis de nombreuses années.

Dans l'éducation, le projet de budget entend maintenir les classes surchargées (4000 postes en moins à la rentrée 2025) et des conditions de travail historiquement dégradées. La poursuite de l'austérité, dans notre secteur, explique largement le contenu de "l'acte II" choc des savoirs : renoncement à la démocratisation scolaire, dérégulation par le renvoi à l'autonomie des EPLE, maintien du séparatisme scolaire, limitation de l'accès au supérieur.

Dans le même temps, les collègues commencent à prendre la mesure de la baisse drastique des dotations de fonctionnement. Ces choix vont une nouvelle fois dégrader l'École publique. C'est le résultat des politiques de décentralisation et du désengagement de l'état pour les services publics.

2) Choc des Savoirs

L'affichage du choc des savoirs, outre qu'il va mettre sur le côté de très nombreux élèves, va constituer une nouvelle charge de travail dénuée de sens pour les collègues : maintien des tests à tous les niveaux et refonte continue des programmes sans prise en compte de la parole des experts que nous sommes.

2a. En collège, l'organisation en barrettes s'est imposée, y compris dans les établissements où les collègues ont obtenu des groupes hétérogènes. Cette organisation dégrade les emplois du temps et les rigidifie. Éclatement du groupe-classe, impossibilité d'assurer un suivi satisfaisant des élèves, multiplication des intervenant-es, pressions multiples pour imposer des progressions communes ... La souffrance des collègues est palpable face à des organisations qui, en outre, sont parfois très différentes d'un collège à un autre et remettent en cause le cadre national.

2b. En lycée, les annonces cette semaine d'une énième refonte des programmes en mathématiques, lettres et langues vivantes vont encore déstabiliser les enseignements de ces disciplines et augmenter à nouveau la charge de travail des collègues qui devront découvrir, s'approprier, et exploiter les nouveaux programmes. Cela ne devra pas être l'occasion de réduire la liberté pédagogique de ces enseignant.es comme les en menacent régulièrement les ministres de l'EN successifs. Nous demandons à ce que, si refonte des programmes il doit y avoir, les chercheurs et personnels enseignants des disciplines concernées soient associés à la réflexion sur les programmes et que leur parole d'experts soit entendue.

2c. La confirmation par le MEN que le brevet des collèges constituerait un barrage à l'entrée en seconde qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique à compter de la session 2027 du brevet, privant environ 25% des élèves de notre académie d'un parcours en lycée pour les jeter dans l'apprentissage, voire la déscolarisation, doit nous inciter à combattre fermement cette décision dans les deux années à venir.

3) Dotations de fonctionnement des EPLE, décentralisation

3a. Collèges Nord

La majorité départementale du Nord a décidé unilatéralement de baisser les montants des dotations de fonctionnement des collèges pour l'année 2025 (-12,6 millions d'euros) avec pour probable optique de renoncer au peu de politique volontariste qu'il mettait en place jusqu'alors. Dans le même temps, pour brouiller les pistes et rendre les comparaisons difficiles, le département du Nord change la structure des dotations et modifie les règles de prélèvements sur les fonds de roulement des établissements pour en imposer davantage, avec des sommes plus importantes.

Les collèges du Nord ont été notifiés de leur dotation de fonctionnement pendant les dernières vacances et les baisses des montants versés donnent le tournis. D'après les premiers retours que nous avons, elles sont de 30 % à plus de 70 %, obligeant de nombreux établissements à ponctionner dans leur fonds de roulement pour combler une partie des pertes. Un collège, par exemple, voit le montant versé de sa dotation passer de 211 000 € à 65 500 €.

La section départementale du Snes-FSU a lancé une enquête auprès des collègues pour collecter les montants des dotations afin de communiquer sur l'ampleur des coupes budgétaires qui vont une nouvelle fois affaiblir le service public d'éducation. Le Snes-FSU appelle les conseils d'administration des collèges du Nord à voter contre les budgets qui dégraderaient les conditions de travail des personnels et des élèves, et qui diminueraient l'offre éducative et pédagogique des établissements. Il a d'ores et déjà mis en ligne une trame de motion pour les conseils d'administration.

3b. Collège Pas-de-Calais

Le conseil départemental du Pas-de-Calais, à rebours de ce qui se fait dans le Nord, a affirmé sa volonté de sanctuariser les politiques éducatives pour 2024-25 (une dotation à l'élève de 24€ qui reste stable) mais a également annoncé la poursuite de la péréquation avec un ratio prudentiel qui passe à 45j, que l'EPL soit cuisine centrale ou satellite. Aussi, plus un collège dispose de fonds de roulement conséquents, plus sa dotation sera à la baisse.

3c. Lycées de l'académie de Lille

Globalement, en 2025, la Région prévoit de réduire de 12,14 % la DGF initiale, alors que la baisse de l'énergie est estimée à 15,85 %. Sur les 269 EPLE, 197 verront leur dotation baisser, dont 93 de plus de 20 %. Cette situation soulève des questions sur les critères de ces réductions, notamment la persistance de fonds de roulement et la baisse éventuelle des effectifs. Ces budgets ne permettront pas aux lycées de faire face à l'inflation des denrées alimentaires et autres produits et biens nécessaires au bon fonctionnement des établissements. Cette politique budgétaire pourrait inciter les lycées à prendre sur les crédits pédagogiques ou à rogner sur les sorties et voyages, et elle ne permettra pas les investissements de plus en plus nécessaires sur le bâti au vu des changements climatiques et de la vétusté de certains locaux.

Le SNES-FSU de Lille a proposé un article et une motion pour que ses élu.es dans les CA puissent y intervenir facilement avec toutes les données nécessaires à l'argumentation en faveur d'une hausse des budgets en lycée, à présenter aux représentant.es de la région Hauts-de-France en CA, si tant est qu'ils daignent y siéger.

Nous continuons d'exiger que les subventions accordées au privé au détriment des lycées publics ne le soient plus.

4) Situation du RCD / pacte / Formation continue hors temps de service

4a. RCD/Pacte

- Les pressions sur les TZR de l'académie pour qu'ils assurent des remplacements de courte durée, bien souvent au débotté, s'accroissent depuis septembre, comme en témoignent les nombreux appels et mails parvenus à la permanence du S3 sur ce sujet. Le S3 de Lille a rappelé aux TZR leurs droits appuyés par les textes officiels par un article et une affichette. Ces enseignant-es ne sauraient constituer une variable d'ajustement dans le fonctionnement quotidien des établissements pour pallier l'insuffisance des HSE pour les RCD et de professeur.es volontaires, leur charge de travail étant déjà bien lourde.

- Dans un certain nombre de collèges où les alignements sont la règle, les professeur-es de lettres et de mathématiques font face à des pressions pour remplacer leurs collègues absent-es, à l'image de ce qui existe dans le 1er degré : le SNES-FSU appelle à opposer un refus collectif à ces pratiques anti-pédagogiques.

- Sur le terrain, il se vérifie que le RCD est loin de régler le vrai problème du remplacement, à savoir le remplacement long : 2 mois après la rentrée, de nombreux établissements sont en difficulté pour assurer les cours auxquels les élèves ont droit.

4b. Formation continue

Imposer la formation continue hors temps de service pour diminuer le nombre d'heures de cours non assurées est inacceptable : les enseignant.es ont déjà trop de travail sans rajouter des sessions de formation le soir, les mercredis après-midi ou pendant les vacances. La formation continue doit rester un droit accessible à toutes et tous sur le temps de service.

ACTION

La riposte doit être à la hauteur des attaques, en tenant compte de l'état d'esprit des collègues pour construire la mobilisation, mais aussi du désintérêt pour une journée de grève unique, sans lendemain.

Pour réussir une mobilisation de haute intensité, il faut faire participer la profession à une montée rapide en puissance, et ainsi éviter l'écueil de la grève par délégation à d'autres secteurs ou aux seul-e-s militant-e-s. C'est la raison pour laquelle la riposte doit être la plus large possible avec l'intersyndicale de la fonction publique mais aussi les associations pour porter un projet commun.

Le Snes-FSU :

- portera dans l'intersyndicale la nécessité de placer le gouvernement, au soir de la journée de grève du 5, face à un ultimatum quant au projet scélérat de passer aux 3 jours de carence à 90% de la rémunération.
- s'engage donc à faire de la journée de grève unitaire dans la fonction publique une initiative puissante qui ouvre immédiatement, si nécessaire, sur une poursuite de la mobilisation sous toutes les formes possibles en décembre, dans le cadre d'un calendrier national annoncé à l'avance, dont les collègues pourraient s'emparer dans le cadre d'HIS et d'AG dans les établissements. C'est la responsabilité du Snes-FSU de jouer un rôle moteur dans la montée en puissance, et de proposer à la profession et autres organisations de s'engager dans toutes les autres actions possibles jusqu'à la satisfaction des revendications.
- créera les conditions de cette mobilisation : par la production d'un matériel militant articulant la question des jours de carence à la réalité vécue par les collègues : perte d'attractivité et déclassement salarial, dégradation des conditions de travail, atteinte à la professionnalité (Choc des Savoirs) et perte de sens.

L'intersyndicale des retraitées (G9) appelle à une journée d'action le 3 décembre prochain pour dénoncer les mesures annoncées sur les pensions.

Adoptée à l'unanimité (24)